Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8570137
Centre d'intérêt: 250

Le Jeune Haïtien en milieu scolaire montréalais. -- Montréal : Conseil scolaire de l'île de Montréal, 1981.
20 p. ; 22 cm.

"... version révisée par le Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire (CHOIS) d'un document préparé par une table de concertation sur "les problèmes des enfants haïtiens en milieu scolaire" -- Verso de la p. de t.

Descripteur(s): *Immigration *Groupe ethnique *Intégration scolaire *Caractéristiques socio-économiques *Défavorisé culturel *Français (Langue) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Haïtien

Le document constitue une deuxième version de la synthèse des discussions d'une table de concertation qui s'est tenue, d'octobre 1978 à juin 1979, sur les problèmes des enfants haïtiens en milieu scolaire. Cette synthèse n'a pas la prétention d'être un rapport scientifique complet; toutefois, les conclusions qu'elle dégage de l'examen des différents dossiers pourraient servir de base à des actions qui aideraient à résoudre les problèmes scolaires des jeunes immigrants haïtiens.

Le rapport traite d'abord de l'immigration. Deux facteurs expliquent que le problème de l'enfant haïtien ait pris des proportions alarmantes au cours des dernières années: 1. le nombre des enfants haïtiens dans les écoles a grimpé en flèche depuis 1973; 2. ces enfants proviennent de plus en plus d'un milieu social défavorisé. Le rapport décrit ensuite les conditions de vie des écoliers haïtiens et identifie leurs problèmes: apprentissage de la langue, méthode d'enseignement, classement, choc culturel, etc. Une liste de recommandations clôt le document.

Bien qu'un premier rapport ait été remis au ministère de l'Education en juin 1979, les auteurs, qui sont membres du Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire, constatent, plus de deux ans après, que la situation ne s'est pas améliorée; elle s'est même aggravée, dans la mesure où s'accroît régulièrement le nombre d'écoliers haïtiens. Si le Centre a trouvé quelque appui auprès de certaines commissions scolaires, force lui est de constater qu'il n'a pas trouvé, du côté du MEQ, la collaboration à laquelle il croyait pouvoir s'attendre.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063

EDUQ 8570137

LE JEUNE HAÏTIEN

EN MILIEU
SCOLAIRE
MONTRÉALAIS

Conseil scolaire de l'île de Montréal

EDUQ 8570137

LE JEUNE HAÏTIEN

EN MILIEU
SCOLAIRE
MONTRÉALAIS

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Ce texte est la version révisée par le Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire (CHOIS) d'un document préparé par une table de concertation sur les problèmes des enfants haïtiens en milieu scolaires.

Il est publié par le Conseil scolaire de l'Île de Montréal dans le but d'aider les éducateurs à mieux comprendre les difficultés d'adaptation des jeunes Haïtiens nouvellement arrivés au Québec.

novembre 1981

SOMMAIRE

	PAGES
Présentation	1
Introduction	2
L'immigration haïtienne au Québec	3
Les conditions de vie des écoliers haïtiens	5
▫ conditions socio-économiques	5
▫ conditions culturelles	7
▫ milieu familial	8
Identification des problèmes	9
▫ la langue	9
- statut du français en Haïti - problèmes d'apprentissage de la langue	
▫ le système scolaire haïtien	10
- méthodes d'éducation - matières enseignées - classement et promotion - clivage entre l'école publique et l'école privée	
▫ l'intégration au système scolaire québécois	11
- accueil et classement - choc culturel - attitudes des enseignants - attitudes des parents	
Recommandations du rapport	14
Conclusion	16
Annexe 1 - Tableaux statistiques	18
tableau 1: Québec. Immigration haïtienne (1968-1980) Rang par rapport aux autres pays	
tableau 2: Québec. Statut des immigrants haïtiens (1968-1979)	
tableau 3: Québec. Immigration haïtienne (1968-1979) par catégorie d'emploi	
tableau 4: Québec. Scolarité des immigrants haïtiens (1968-1979)	
Annexe 2 - Le Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire	20

PRESENTATION

Le document que l'on va lire est la synthèse des discussions d'une table de concertation qui s'est tenue d'octobre 1978 à juin 1979 sur «les problèmes des enfants haïtiens en milieu scolaire».

Ont participé à cette table de concertation:

a) trois ministères québécois (Affaires sociales, Education, Immigration);
b) des représentants de commissions scolaires (C.E.C.M., Jérôme-Le Royer, Sainte-Croix);
c) des représentants des organismes communautaires haïtiens, le Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (B.C.C.H.M.), la Maison d'Haïti;
d) le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (C.S.S.M.M.), succursale Jarry.

Le rapport de la table de concertation a été remis le 20 juin 1979 aux sous-ministres des ministères concernés.

Cette synthèse des discussions de la table de concertation n'a pas la prétention d'être un rapport scientifique complet qui offrirait une connaissance rigoureuse et précise du problème sous tous ses aspects. Cependant, les conclusions qui ont pu être tirées de l'examen des différents dossiers peuvent déjà servir de base pour amorcer immédiatement des actions inscrites.

Les différents ministères concernés, les commissions scolaires, les directions d'école ainsi que les divers intervenants auprès des écoliers haïtiens trouveront dans cette première synthèse tous les renseignements nécessaires à l'adoption de mesures qui peuvent dès maintenant aider à résoudre les problèmes scolaires des jeunes immigrants haïtiens.

INTRODUCTION

L'exposé des problèmes que rencontrent les jeunes Haïtiens en milieu scolaire québécois, l'analyse des éléments constitutifs de la situation, ainsi que toute éventuelle proposition de solution s'inspireront du principe suivant:

> *Le problème des jeunes Haïtiens n'est qu'un élément du problème global de l'adaptation de la communauté haïtienne émigrée au Québec; ce problème ne peut être compris réellement que dans le cadre de cette situation sociale générale; toute solution envisagée doit déborder le cadre de l'école et tenir compte de l'intégration des difficultés scolaires à l'ensemble des problèmes sociaux de la communauté des immigrants haïtiens.*

Il faudra d'abord clarifier une ambiguïté: celle qui consiste à établir une distinction entre les enfants haïtiens nés en Haïti (ou hors du Québec, en général) et les enfants haïtiens nés au Québec. Il est nécessaire de chercher à savoir à quels problèmes doivent faire face les enfants de ce dernier groupe. Sinon, on accrédite la thèse de ceux qui pensent que les problèmes scolaires actuels n'existeront plus quand les enfants d'origine haïtienne nés hors du Québec auront passé la période de scolarisation, et qu'il suffit d'ajuster pendant une période plus ou moins longue l'administration scolaire aux impératifs de la planification en matière d'immigration. Il est donc nécessaire d'étudier cette population appelée à s'accroître et de faire des inférences comparatives grâce à l'analyse de la situation que vivent d'autres groupes socio-économiques analogues mais dissemblables culturellement et ethniquement (Amérindiens, noirs anglophones).

Bien que la nouvelle loi canadienne sur l'immigration, entrée en vigueur le 10 avril 1978, fasse désormais appel à des immigrants de plus en plus scolarisés, on continue à voir arriver des immigrants haïtiens dont le niveau de scolarité est assez bas. Cela s'explique du fait que la politique d'immigration antérieure au 10 avril 1978 permettait l'entrée au pays d'immigrants destinés à des emplois ne requérant pas une longue scolarité. Les immigrants haïtiens peu scolarisés entrés au pays sous l'empire de l'ancienne loi continuent donc à parrainer des dépendants dont le niveau de scolarisation correspond au leur.

Avant d'essayer de dégager les causes profondes des difficultés auxquelles doivent faire face les heures Haïtiens en milieu scolaire, il faut analyser dans ses grandes lignes la situation des immigrants haïtiens au Québec.

L'IMMIGRATION HAITIENNE

Selon les statistiques officielles (1) recueillies par le ministère de l'Immigration du Québec (Annexe 1, tableau 1), 18 457 Haïtiens se sont établis au Québec de 1968 à 1977 et 4 329 de 1978 à 1980. C'est à partir de 1973 que l'immigration haïtienne prend l'allure d'un mouvement accéléré. Pendant les années 1974, 1975, 1976, le nombre des immigrants haïtiens est le plus élevé en chiffres absolus. De 1974 à 1977, Haïti a fourni en moyenne 11,5 % des immigrants au Québec.

---

(1) Les données statistiques mentionnées dans ce document sont tirées des bulletins annuels «L'Immigration au Québec», publiés par la direction de la Recherche du ministère de l'Immigration du Québec et des compilations spéciales réalisées par cette même direction du MIQ.

On peut conclure de ces statistiques que le nombre des enfants haïtiens inscrits dans les écoles québécoises augmente en conséquence à partir de 1973. En fait, 4 097 Haïtiens âgés de 0 à 19 ans seraient arrivés au Québec de 1973 à 1977:

0 - 4 ans	:	824
5 - 9 ans	:	1 194
10 - 14 ans	:	949
15 - 19 ans	:	1 130
TOTAL	:	4 097

A ce nombre, il faut ajouter les enfants des familles arrivées au Québec avant 1973 (3 439 Haïtiens de tous âges entre 1968 et 1972), de telle sorte qu'on peut facilement évaluer à un minimum de 4 000 le nombre des enfants haïtiens présentement inscrits dans les écoles québécoises.

Les statistiques nous apprennent également que le portrait-type de l'immigrant haïtien change radicalement de 1968 à 1977. En 1968, 60,4 % des travailleurs haïtiens admis au Québec occupaient des emplois de bureau ou dans les domaines du commerce, de l'enseignement et des sciences de la santé. 39,2 % d'entre eux avaient 14 ans et plus de scolarité. 64,3 % arrivaient au Québec en tant qu'immigrants «indépendants» (1) (Voir Annexe 1, tableaux 2, 3 et 4).

En 1977, 60,34 % des immigrants haïtiens se retrouvaient dans des catégories d'emploi ainsi définies: «fabrication, montage, réparations», «services», «non classés ailleurs». En 1980, ils sont 68,17 % dans ces catégories. Seulement 8 % des Haïtiens arrivés en 1977 détenaient le statut d'immigrants «indépendants», les autres étant parrainés ou désignés. Le pourcentage des indépendants n'est plus que de 4,8 % en 1980.

---

(1) L'immigrant indépendant est celui qui est autorisé à résider au Canada sur la base de ses seules qualifications personnelles. L'immigrant parrainé est celui qui est admis au Canada en raison de ses liens (généralement de parenté) avec un résident du Canada.

C'est donc dire que l'immigrant haïtien des dernières années ne ressemble pas du tout à celui de 1968: il est moins scolarisé, il provient d'un milieu moins favorisé sinon nettement défavorisé, et il vient au Québec afin d'y rejoindre des parents.

Si l'on transpose cette situation en milieu scolaire, on retiendra donc que:

a) le nombre des enfants haïtiens dans les écoles québécoises a grimpé en flèche à partir de 1973;
b) les enfants haïtiens fréquentant l'école québécoise proviennent de plus en plus d'un milieu social défavorisé.

Ces deux facteurs combinés expliquent que le «problème» de l'enfant haïtien en milieu scolaire ait pris des proportions alarmantes au cours des dernières années.

LES CONDITIONS DE VIE DES ECOLIERS HAITIENS

Les conditions socio-économiques

Comme l'a fait voir la brève analyse de la situation des immigrants haïtiens, les écoliers haïtiens au Québec proviennent en majorité des couches populaires (ouvriers, paysans) et des secteurs les plus pauvres des couches moyennes. Ce sont fondamentalement les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent ces écoliers qui expliquent les difficultés qu'ils rencontrent dans les écoles québécoises. Tant que la population haïtienne dans les écoles québécoises était constituée d'enfants de professionnels ou d'autres couches privilégiées de la société haïtienne, la distance entre le

bagage culturel de ces écoliers et les exigences des écoles québécoises n'était pas assez grande pour créer un problème réel. Il s'agissait de nuances au sein d'un même monde culturel. La situation change dans les années '70, quand l'immigration haïtienne au Québec connaît un changement qualitatif en plus d'un important accroissement en nombre.

Toutes les autres causes, les problèmes d'ordre familial comme le niveau culturel des écoliers, leurs difficultés linguistiques comme les lacunes dans leur formation scolaire antérieure et par conséquent les difficultés rencontrées dans leur intégration au système scolaire québécois, s'expliquent à partir de leur statut économique et social, en un mot à partir de leur appartenance de classe.

A cause de leurs longues heures de travail et de leurs conditions de vie, les parents disposent de peu de temps à consacrer aux problèmes scolaires de leurs enfants et d'ailleurs ils n'ont pas toujours - nous le montrerons plus loin - les capacités pour le faire efficacement.

Les parents sont confrontés au Québec à des habitudes de consommation qui peuvent facilement provoquer leur endettement et aggraver ainsi leurs conditions de vie, ce qui exerce une influence néfaste sur toutes leurs activités, particulièrement sur leur rôle d'éducateurs.

Comme l'ont montré plusieurs enquêtes, ce sont les immigrants les plus défavorisés au départ qui sont frappés le plus durement par les difficultés de la vie en terre étrangère: chômage, difficulté d'obtenir des soins médicaux, isolement, racisme. Les conditions socio-économiques des immigrants haïtiens des couches défavorisés entraînent des difficultés d'ordre culturel et d'ordre familial.

Les conditions culturelles

Les parents sont souvent analphabètes ou très peu scolarisés. Ils sont dépassés face aux nouvelles méthodes pédagogiques et aux nouveaux contenus de l'enseignement dans les écoles québécoises.

La famille n'arrive pas à jouer son rôle de prolongement de la réalité scolaire. L'école, avec son code de fonctionnement, véhicule des valeurs qui sont étrangères aux milieux où interviennent d'autres facteurs d'aliénation comme l'origine, la couleur de la peau, les habitudes de vie différentes.

Le concept de la cellule familiale dans la société industrialisée ne correspond pas à celui de la «famille élargie» qu'on trouve en Haïti. En effet, l'autorité familiale en Haïti est souvent partagée par plusieurs collatéraux (oncles, tantes, cousins, voisins, parrain, marraine, etc). L'enfant jouit donc en Haïti d'un milieu social beaucoup plus sécurisant.

Les parents haïtiens jouissent dans leur pays d'une autorité exclusive sur les enfants. C'est pourquoi ils comprennent mal l'intervention de l'Etat dans les affaires familiales au Québec, et ils se méfient en conséquence des lois sociales en vigueur ici (par exemple, la loi sur la protection de la jeunesse).

Les habitudes alimentaires et médico-sanitaires des immigrants haïtiens sont aussi différentes de celles du milieu d'accueil.

Le milieu familial

Il arrive que les parents haïtiens précèdent les enfants au Québec. Il en résulte une séparation d'une certaine durée à la suite de laquelle l'enfant éprouve des difficultés de réadaptation à la famille.

La femme haïtienne devient salariée au Québec, ce qui lui permet d'acquérir une autonomie. Ce nouveau statut dans le cadre de la famille traditionnelle haïtienne engendre au sein du couple tension, déstabilisation, voire éclatement.

D'autres tensions surgissent à l'intérieur de la famille haïtienne du fait que les enfants qui fréquentent l'école québécoise sont ainsi en contact avec un autre système de valeurs. Les enfants expriment ces valeurs à la maison, ce qui a pour effet de choquer les parents.

La famille monoparentale avec absence du père comme chef de famille, phénomène courant en Haïti, doit faire face à des difficultés graves en milieu québécois. En effet, la famille monoparentale jouit en Haïti d'un encadrement social grâce à la «famille élargie», alors qu'au Québec, elle se retrouve complètement isolée.

IDENTIFICATION DES PROBLEMES

La langue

STATUT DU FRANÇAIS EN HAITI Il importe d'abord de préciser que l'Haïtien, contrairement à ce que l'on croit souvent au Québec, n'est pas vraiment francophone. Sa langue maternelle est le créole.

En Haïti même, cependant, la langue et la culture créoles sont dévalorisées au profit du français, symbole de réussite sociale. En fait, le français jouit en Haïti d'un véritable statut de domination, tant sur le plan économique que social et culturel.

Il faut toutefois préciser que le statut du créole s'est amélioré depuis quelques années. En effet, le créole commence à s'imposer comme langue d'usage dans les médias d'information ainsi que dans le domaine de la production littéraire (roman, poésie, théâtre). Depuis 1979, le créole est reconnu comme langue d'enseignement dans les premières années du primaire.

PROBLEMES D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE Le français que l'on enseigne à l'école haïtienne ne conduit pas nécessairement à une maîtrise orale de la langue, car l'enfant continue à communiquer oralement en créole à l'extérieur de la salle de classe. Le français est acquis le plus souvent sous une forme écrite et reste pour beaucoup d'élèves une pratique scolaire et artificielle.

Les liens de parenté entre le français et le créole ne facilitent pas nécessairement l'apprentissage du français. Ils peuvent même constituer un obstacle en ce qu'ils créent des problèmes d'interférence.

L'Haïtien qui arrive au Québec se voit confronté à une difficulté supplémentaire du fait que le code parlé du français québécois ne correspond pas à celui du français appris à l'école haïtienne.

Le système scolaire haïtien

Les caractéristiques du système scolaire haïtien crèent pour l'enfant transplanté au Québec des difficultés immédiates d'adaptation.

METHODES D'EDUCATION — Le système scolaire haïtien encourage une discipline basée sur le respect inconditionnel de l'autorité. L'enfant n'est donc pas habitué à développer des attitudes d'autodiscipline.

Les méthodes d'enseignement sont axées sur la mémorisation et le cours magistral. On fait donc peu appel à la créativité de l'enfant.

MATIERES ENSEIGNEES — L'école haïtienne met l'accent sur les sciences humaines.

On enseigne encore les mathématiques traditionnelles.

L'approche des sciences telles que la biologie, la physique et la chimie se limite à la théorie, car les écoles ne sont pas équipées pour les exercices pratiques en laboratoire.

L'enseignement des langues est axé sur la grammaire et l'expression écrite.

CLASSEMENT ET PROMOTION

En principe, la fréquentation scolaire est obligatoire en Haïti. Mais en réalité, les conditions économiques, sociales et politiques font que seule une fraction réduite de la population est scolarisée.

L'enfant peut commencer l'école aussi bien à 4 ans qu'à 9 ans, il peut aussi redoubler une année scolaire. Il en résulte qu'on peut retrouver dans une même classe des enfants de tous âges.

CLIVAGE ENTRE L'ECOLE PUBLIQUE ET PRIVEE

Bien que l'Etat impose un programme uniforme aux écoles haïtiennes, le rendement varie d'une école à l'autre; l'écart est surtout marqué entre le secteur public et le secteur privé à cause de la différence de conditions sociales et économiques de leur clientèle respective.

L'intégration au système scolaire québécois

Les problèmes d'adaptation et d'intégration des enfants haïtiens doivent être considérés comme des phénomènes normaux compte tenu du contexte dans lequel ils s'insèrent.

La majorité des enfants d'origine haïtienne sont de nouveaux arrivants qui vivent encore intensément les difficultés d'intégration au milieu.

Le système scolaire québécois remet en question le mode de fonctionnement habituel des enfants d'origine haïtienne et exige d'eux des efforts d'adaptation difficilement réalisables sans soutien spécifique.

ACCUEIL ET CLASSEMENT

L'enfant haïtien étant considéré comme francophone à son arrivée au Québec, il arrive qu'on lui refuse l'accès aux classes d'accueil. Il faut toutefois préciser que les autorités scolaires ont été sensibilisées à ce problème et que des mesures correctives ont été prises. Cela n'empêche que certains parents haïtiens, craignant un retard scolaire, préfèrent passer outre aux classes d'accueil en intégrant l'enfant directement aux classes régulières.

L'intégration au système scolaire québécois s'avère difficile au départ à cause d'une mauvaise connaissance du français ainsi que d'une préparation inadéquate dans certaines matières (mathématiques, sciences) par rapport aux exigences de l'école québécoise.

Il en résulte que l'enfant haïtien peut être classé à un niveau qui ne correspond pas à son groupe d'âge, ce qui engendre de graves problèmes de motivation face à l'école.

L'expérience a montré que les tests psychopédagogiques utilisés pour le classement s'avèrent inadéquats et entraînent des conséquences désastreuses sur le développement et l'adaptation de l'enfant haïtien.

CHOC CULTUREL

Au milieu de ses camarades de classe québécois, l'enfant haïtien prend conscience de sa couleur. Pour la première fois de sa vie, il se sent différent des «autres».

L'enfant haïtien arrive au Québec avec des habitudes de vie très différentes de celles d'ici, habitudes qui se reflètent par exemple dans son comportement, dans sa façon de se vêtir.

A cause de sa couleur mais aussi d'habitudes de vie différentes, l'enfant haïtien peut susciter chez ses camarades québécois des réactions de rejet et des attitudes racistes.

Face à ces réactions, l'enfant haïtien peut développer des attitudes ou bien d'agressivité, ou bien de repli.

Les valeurs culturelles que véhicule l'école québécoise ne correspondent pas à celles que l'enfant haïtien retrouve dans son milieu familial. Partagé ainsi entre l'école et la famille, l'enfant arrive mal à se définir par rapport à ces deux systèmes de valeurs.

ATTITUDE DES PROFESSEURS L'enseignant étant en définitive la personne la plus proche de l'enfant, c'est à lui qu'il appartient de créer des conditions favorables à l'intégration à l'intérieur de la salle de classe.

L'enseignant québécois ne dispose pas toujours de l'information nécessaire à la compréhension des problèmes vécus par l'enfant d'origine haïtienne.

Une méconnaissance des problèmes et de la situation familiale de l'enfant haïtien peut conduire l'enseignant québécois à l'une ou l'autre des attitudes négatives suivantes:

a) l'agressivité;
b) l'indifférence;
c) le paternalisme (surprotection).

Ces attitudes négatives peuvent s'appuyer, dans certains cas, sur des préjugés racistes de la part de l'enseignant.

ATTITUDE DES PARENTS Souvent analphabètes ou très peu scolarisés, les parents ont une mauvaise connaissance du système scolaire québécois.

Ils idéalisent l'école, qu'ils perçoivent comme un instrument de promotion sociale responsable de l'éducation au sens le plus large.

Ils ont donc tendance à s'en remettre aveuglément aux autorités scolaires et s'attendent à ce que leurs enfants soient soumis à une discipline sévère.

Les méthodes d'éducation en vigueur à l'école québécoise leur apparaissent comme trop permissives (pas assez de discipline, pas assez de devoirs à la maison).

Ils participent peu aux affaires scolaires, soit par ignorance, soit par manque de disponibilité ou soit parce qu'ils ont peur, à la suite d'expériences vécues en HaÏti, d'entrer en contact avec tout ce qui représente l'autorité (autorités scolaires, gouvernementales, policières).

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Les recommandations de la table de concertation ont été fondées sur le principe suivant:

> *Dans ses démarches d'intégration des élèves d'origine haïtienne, l'école doit reconnaître et accepter que les particularités relatives à la communauté haïtienne constituent l'identité culturelle de ces étudiants, et que l'objectif ne peut donc être l'élimination complète de ces particularités mais plutôt le développement optimal de la capacité de l'école d'assumer et de tirer profit de ces différences.*

Compte tenu des dimensions de cette publication nous ne présenterons que les grandes lignes des principales recommandations du rapport.

* Création par la communauté haïtienne d'un organisme de liaison et d'information sur les problèmes scolaires (voir Annexe 2).

* Critique des instruments d'évaluation linguistique des élèves et des instruments de classement; développement d'autres instruments adaptés aux conditions socio-économiques des élèves immigrants.

* Dans les écoles, prolonger le soutien linguistique au-delà de la classe d'accueil et le soutien pédagogique dans certains cas de retards scolaires d'un à deux ans.

* Intensification de la récupération en période estivale.

* Sensibilisation de tout le personnel de l'école (administration, enseignants et non-enseignants, soutien) aux problèmes des écoliers immigrants.

* Inscription aux cours pour adultes des élèves de 17 ans et plus qui ne sont pas du niveau Secondaire III; envisager de les intégrer dans des centres de pré-emploi.

* Que les organismes scolaires et sociaux développent des interventions pour informer les parents sur le système scolaire québécois et sur la protection de la jeunesse au Québec.

* Intervention des services du M.A.S. pour la création de centres d'activités post-scolaires pour pallier aux risques de délinquance.

CONCLUSION

Le rapport de la Table de concertation sur les problèmes des écoliers haïtiens dans les écoles du Québec a été remis officiellement au sous-ministre de l'Education, Monsieur André Rousseau, le 20 juin 1979.

On doit constater aujourd'hui, plus de deux ans après, que la situation ne s'est pas améliorée. Pire encore: elle s'est considérablement aggravée, dans la mesure où s'accroit régulièrement le nombre d'écoliers haïtiens confrontés aux difficultés décrites dans ce document. Le Colloque sur l'enfant haïtien en Amérique du Nord, organisé par le Centre de recherches Caraïbes à l'Université de Montréal, du 23 au 25 octobre 1981, a mis à nu l'ampleur des problèmes d'adaptation des jeunes Haïtiens dans l'émigration.

Quel a été l'impact des conclusions du rapport de la Table de concertation sur la situation? On doit certes souligner la valeur de certaines initiatives. Le Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal et la Maison d'Haïti ont appliqué, dès l'automne 1979, la recommandation numéro 1 du rapport et mis sur pied un Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire (CHOIS). Le ministère de l'Immigration du Québec a mis à la disposition du Centre les moyens nécessaires à son fonctionnement régulier en lui assurant les services d'un semi-permanent. Le Conseil scolaire de l'île de Montréal aide le Centre à faire connaître les problèmes des écoliers haïtiens en publiant le rapport de la Table de concertation ainsi qu'un document d'information sur l'école québécoise, destiné aux familles haïtiennes.

De son côté, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) a pris des dispositions pour confier à un agent de liaison les questions relatives aux écoliers haïtiens. En même temps, cet organisme ouvre aux membres du CHOIS ses écoles où l'on trouve une forte concentration d'écoliers haïtiens.

Enfin, plusieurs directions d'écoles où se rencontre un certain nombre d'écoliers haïtiens collaborent volontiers avec le CHOIS. Malheureusement le Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire n'a pas trouvé la même collaboration au niveau de l'administration de certaines commissions scolaires qui devraient pourtant constituer ses interlocuteurs privilégiés. Force nous est de constater aussi que nous n'avons pas trouvé, du côté du ministère de l'Education, la collaboration à laquelle nous croyions pouvoir nous attendre de la part d'une institution cosignataire du rapport de la Table de concertation.

Nous espérons cependant que les interventions du CHOIS, la ténacité de la communauté haïtienne, ainsi que l'intérêt soutenu manifesté par plusieurs institutions scolaires arriveront à faire évaluer la situation.

Annexe 1 - tableau 1

QUEBEC. Immigration haïtienne (1968-1980). Rang par rapport à l'immigration d'autres origines

ANNEE	NOMBRE AU SOLU	POURCENTAGE DE L'IMMIGRATION TOTALE	RANG D'HAITI PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS D'ORIGINE
1968	415	1,6	
1969	410	2,3	10
1970	794	3,4	8
1971	938	4,9	7
1972	884	4,8	7
1973	2109	7,9	3
1974	4690	14,0	1
1975	3308	11,8	1
1976	2966	10,1	1
1977	1945	10,1	2
1978	1579	11,4	1
1979	1202	6,2	3
1980	1548	6,9	4
Total:	22788		

Annexe 1 - tableau 2

QUEBEC. Immigration haïtienne par catégorie d'admission

Années	Indépendants	Autres (parrainés, désignés)
1968	64,3	35,7
1969	63,1	36,9
1970	70,8	29,2
1971	63,2	36,8
1972	56,9	43,1
1973	73,5	26,5
1974	58,8	41,2
1975	23,7	76,3
1976	20,9	79,1
1977	8,0	92,0
1978	4,3	95,7
1979	4,3	95,7
1980	5,3	94,7

Annexe 1 - tableau 3

QUEBEC. Immigration haïtienne. Catégories d'emploi (sélection). Pourcentage de la population active

Année	Médecine Se.Santé	Enseigne-ment	Bureau et commerce	Services	Fabrication et montage	Divers non classés
1968	20,80	24,60	15,0	9,7	2,32	87
1969	14,69	35,20	15,12	10,80	6,05	1,08
1970	7,25	27,93	24,38	10,65	9,10	1,54
1971	10,85	10,47	24,55	10,33	19,90	1,42
1972	12,06	5,42	17,07	12,47	2[illegible],40	2,59
1973	6,76	2,48	19,52	10,33	43,90	1,29
1974	6,10	2,38	10,26	7,68	43,56	4,31
1975	6,67	1,50	10,58	10,35	40,37	4,60
1976	3,62	1,61	9,92	11,46	38,54	9,79
1977	4,74	1,21	9,73	11,80	29,68	18,86
1978	3,38	1,69	10,32	15,01	29,08	21,58
1979	3,12	1,04	12,21	10,39	24,93	30,39
1980	2,87	,61	9,86	12,32	17,66	38,19

Annexe 1 - tableau 4

QUEBEC. Immigration haïtienne. Scolarité des immigrants

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
0 à 14 ans	60,8	60,4	63,2	72,3	77,4	84,3	90,4	94,4	98,0	94,2	93,9	92,5	91,7
14 ans et +	39,2	39,6	36,8	27,7	22,6	14,7	9,6	5,6	7,0	5,8	6,1	7,5	8,3

Annexe 2

LE CENTRE HAITIEN D'ORIENTATION ET D'INFORMATION SCOLAIRE
(C.H.O.I.S.)

6970, rue Marquette Montréal H2E 2C7

Le CHOIS a été créé à la suite des recommandations du rapport de la table de concertation sur les enfants haïtiens en milieu scolaire.

Deux organismes communautaires: le Bureau de la Communauté Chrétienne des Haïtiens de Montréal (B.C.C.H.M.) et la Maison d'Haïti ont pris l'initiative de la fondation du CHOIS.

Le mandat du Centre est le suivant:

- coordonner les activités des organismes haïtiens en matière d'information sur le système scolaire;
- aider les commissions scolaires à développer des mécanismes qui permettront de résoudre les difficultés d'ordre scolaire;
- promouvoir et initier les travaux de recherche sur la population scolaire d'origine haïtienne.

Depuis sa fondation en septembre 1979, le CHOIS s'est particulièrement attaché à informer la communauté haïtienne des particularités du système scolaire québécois par des séances d'animation, de réunion de parents et par le moyen des médias communautaires. Les bénévoles du CHOIS sont aussi intervenus dans les écoles au cours de journées pédagogiques pour exposer aux enseignants certains aspects des problèmes des enfants haïtiens.

Grâce à une subvention du ministère de l'Immigration du Québec, le CHOIS s'est doté d'une permanence que l'on peut atteindre par téléphone en composant le 725-4448.